



FLASH INFO – 16 décembre 2020

## **Programme ALVEOLE : nouvel appel à financement pour 25 millions d'euros (5 TWhcumac)**

--

**La société ROZO et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) lancent un appel à financement pour le « Coup de pouce vélo » (programme CEE ALVEOLE) dont les actions sont prolongées jusqu'au 31/03/2021. Les obligés intéressés ont jusqu'au 11 janvier 2021 pour proposer un engagement.**

Le programme CEE « ALVEOLE » (programme PRO-INNO-09) porté par la société ROZO et la FUB, vise à proposer aux citoyens une aide à la réparation de leur vélo à hauteur de 50 euros, à soutenir les collectivités, établissements de formation et d'enseignement, bailleurs sociaux, gestionnaires des transports publics, pour la mise en place de stationnements sécurisés amovibles et à apporter un apprentissage « remise en selle » à toute personne souhaitant se familiariser avec l'usage du vélo. De plus, il propose la mise en œuvre d'un dispositif de cofinancement par des collectivités et employeurs, des actions à destination des particuliers, via le « Coup de pouce vélo Plus ».

Ces actions sont déployées depuis le 11 mai 2020 afin de favoriser la reprise d'activité, et ainsi augmenter et consolider durablement la part de la mobilité active à vélo comme moyen de transport.

Ce programme vise à atteindre les objectifs suivants dans le cadre du « coup de pouce vélo » :

- 1,4 million de réparations de vélos ;
- 13 000 heures de formation « remise en selle » ;
- 7 000 places de stationnement amovible ;
- 50 co-financeurs engagés dans le Coup de pouce vélo Plus.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excèdera pas 21 TWh cumac jusqu'à la fin 2021.

**Les porteurs sont à la recherche de nouveaux financeurs pour un montant de 5 TWh cumac, correspondant à 25 M€.**

Les contributions au fonds du programme « ALVEOLE » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par les porteurs, en fonction des perspectives budgétaires à court-terme validées en Comité de pilotage. Ces contributions auront lieu à partir de début février 2021 et sur toute la durée du programme.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par les porteurs dès la réception des fonds (à l'exception du dernier

appel), lesquelles donneront droit à des CEE à hauteur de 1 MWh cumac pour 5 € HT versés au programme (montant fixé par arrêté du Ministre en charge de l'énergie).

Les partenaires financeurs seront membres du Comité de pilotage (COPIL) du programme qui se réunira périodiquement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant que les obligés s'engagent à financer sur la durée du programme ;
- Le délai nécessaire aux versements des sommes que les obligés s'engagent à verser suite à un appel de fond ;
- Les montants sur lesquels ils sont déjà engagés dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés ;
- Le volume prévisionnel de leur obligation en TWhc sur la période 2018-2021 ;
- Une présentation de l'obligé ainsi que de ses actions en faveur des modes actifs ;
- Les actions que l'obligé se propose de mettre en œuvre afin de concourir à la réussite du programme (par exemple en termes de communication).

**Il est proposé d'ouvrir le financement en 10 tranches de 500 GWh cumac, soit 10 tranches de 2,5 M€, regroupables.**

Afin de déterminer les candidats éligibles à cet appel à financement, les porteurs sélectionneront les offres selon les critères suivants :

- Volume de financement proposé (multiple de 2,5 M€ HT) ;
- Délai proposé pour effectuer un versement des sommes suite à un appel de fonds ;
- Volume de financements déjà prévus pour d'autres programmes CEE ;
- Volume prévisionnel d'obligation en TWhc sur la période 2018-2021 ;
- Connaissance du dispositif des CEE ;
- Engagement dans les politiques du développement des modes actifs ;
- Priorité aux obligés n'ayant pas déjà financé ce programme.

A noter : en l'absence de fourniture par l'obligé de son niveau d'obligation estimée et des volumes de financements prévus dans d'autres programmes CEE, la candidature sera considérée comme nulle.

**Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF sur papier à entête et signées à Virginie Feuillu (v.feullu@rozo.fr) et Marie Deneck (m.deneck@rozo.fr) avant le 11 janvier 2021 à 13h00.**

## **Programme Objectif Employeurs Pro-Vélo : appel à financement pour 20 millions d'euros (4 TWhcumac)**

**La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) lance un appel à financement pour le programme CEE « Objectif Employeurs Pro-Vélo ». Les obligés intéressés ont jusqu'au 11 janvier 2021 13h00 pour proposer un engagement.**

Le Programme CEE « Objectif Employeurs Pro-Vélo », est un Programme d'innovation portant sur l'acculturation des employeurs à la mobilité vélo, porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette ainsi que la SAS FUB Services. Le Programme vise à accompagner les employeurs publics et privés pour leur permettre de proposer des stationnements, des solutions ainsi que des services vélo à leurs collaborateurs, à leurs publics et les engager vers l'obtention du label « Employeur Pro-vélo ».

Le Programme a notamment pour objectifs :

- de labelliser au moins 4500 employeurs employant au total au moins 563 000 salariés
- de déclencher le co-financement de 25 000 nouvelles places de stationnement vélo en entreprise.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excèdera pas 8 TWh cumac sur la période 2021-2023.

La FUB est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 20 M€ millions d'euros HT correspondant à 4 TWh cumac pour la période 2021-2023, répartis en 8 tranches de 500 GWhcumac.

Les contributions au fonds du programme « Objectif Employeurs Pro-Vélo » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par la SAS FUB Services, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme validées en Comité de pilotage. Ces contributions auront lieu entre la notification de la convention (en 2021) et au plus tard avant le 31 décembre 2023. Les contributions seront appelées après une première tranche de 2 TWh cumac réservé au partenaire technique du programme, par ailleurs financeur.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par la SAS FUB Services dès la réception des fonds (à l'exception du dernier appel), lesquelles donneront droit à des CEE à hauteur de 1 MWh cumac pour 5 € versés (montant fixé par arrêté du Ministre en charge de l'énergie).

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage qui se réunira a minima semestriellement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant que l'obligé s'engage à financer sur 2021-2023 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;

- Le niveau de son obligation pour la quatrième période dite P4, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d'informations sur ces éléments rendra la candidature nulle et non avenue) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans la transition écologique ainsi que les politiques, programmes et actions visant à promouvoir la cyclomobilité professionnelle en interne à l'entreprise (vis-à-vis des salariés, procédures internes relatives aux achats et à leur transport, ...) comme à l'externe.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, la FUB sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financés de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la cyclomobilité professionnelle (30% de la note finale)
- Sous-critère 4 : Qualité de l'offre (20% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Un prorata de la participation de chacun des financeurs sera par ailleurs fait pour chaque émission d'appel de fonds effectuée au cours du programme.

Enfin, la SAS FUB Services délivrera les attestations relatives au dernier appel de fonds une fois que toutes les demandes d'aides auront été liquidées, et au plus tard le 31 décembre 2023. Ainsi, il n'y aura aucun reliquat de fonds trop perçus par la SAS FUB Services.

**Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF sur papier à entête et signées à Olivier Schneider (president@fub.fr) et Annie-Claude Thiolat (ac.thiolat@fub.fr) avant le 11 janvier 2021 à 13h00.**

## **Programme WATTY ET MOBY : appel à financement pour 31,845 millions d'euros (6 369 GWhcumac)**

**Eco CO2 lance un appel à financement pour le programme CEE WATTY et MOBY, PRO-INFO-09, qui vise à sensibiliser les enfants des établissements scolaires, à l'écomobilité scolaire (écoles primaires, collèges et lycées) et aux économies d'énergie (écoles maternelles et élémentaires) en les rendant acteurs de la maîtrise d'énergie à la fois dans leur école et au sein de leur foyer.**

Le programme donnera lieu à versement à compter de 2021 et jusqu'en juin 2023 au plus tard.

Le programme Watty et Moby a pour objectif de :

- Sensibiliser aux économies d'énergie et d'eau 15 440 classes des écoles primaires, soit environ 365 000 élèves sur tout le territoire national ;
- Mettre en place 950 plans de déplacements d'établissement scolaire (PDES) dans les écoles primaires, collèges et lycées sur tout le territoire national ;
- Sensibiliser à l'écomobilité 950 établissements scolaires, soit 210 000 élèves sur tout le territoire national.

Eco CO2 est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 31,845 millions d'euros HT, correspondant 6 369 GWh cumac sur la période 2020-2023.

L'appel à financement est divisé en 11 tranches de 2,5 millions d'euros HT, soit 500 GWhc, 7 tranches de 500 k€ HT, soit 100 GWhc, et une tranche de 845 k€ HT, soit 169 GWhc. Un financeur pourra se voir attribuer plusieurs tranches, en fonction des propositions reçues. Les contributions au fonds du programme WATTY ET MOBY seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par Eco CO2, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme et validées en Comité de pilotage. Ces contributions auront lieu à partir de la notification de la convention (en 2021) et au plus tard avant le 30 juin 2023.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par Eco CO2 dès la réception des fonds, lesquelles donneront droit à des CEE programme à hauteur de 1 MWh cumac pour 5 € HT versés au fonds du programme (montant fixé par arrêté du Ministre en charge de l'énergie).

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage qui se réunira a minima semestriellement.

Les propositions devront préciser :

- Volume global et nombre de tranches de financement proposé pour le présent appel WATTY ET MOBY ;
- Volumes de financements déjà prévus pour d'autres programmes CEE en cours de déploiement ou en cours de signature ;
- Volume prévisionnel d'obligation en TWhc sur la 4e période 2018-2021 ; en l'absence d'information fournie sur le niveau d'obligation, la candidature ne pourra pas être examinée;

- Exposé de leur stratégie et de leur expertise interne en termes d'actions pédagogiques envers les publics scolaires dans les domaines de la consommation d'énergie et de la mobilité ;
- Moyens autres que financiers proposés pour aider au déploiement du programme WATTY ET MOBY. En particulier, l'apport d'affaire ou l'aide commerciale au déploiement seront particulièrement appréciés.

Si le cumul des offres proposées par les obligés sélectionnés dépasse le montant de 31,845 millions d'euros, une clé de répartition des fonds « WATTY ET MOBY » disponibles sera élaborée sur la base des propositions de chacun des obligés candidats sélectionnés.

**Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par courrier en PDF sur papier à entête et signées à Isabelle Senn Zilberberg (isabelle.senn@ecoco2.com) avant le 11 janvier 2021 à 13h00.**

## **PROGRAMME SARE : nouvel appel à financement pour le Conseil départemental du Val d'Oise . pour 2,2M€ (0,44 TWhc)**

--

Le programme SARE vise à aider les Français à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. Le déploiement de ce programme sur tout le territoire reposera sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires, et prioritairement des régions.

Ce nouveau programme, dont l'enveloppe dédiée pourra atteindre 200 millions d'euros sur la période 2020-2024, permettra de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales pour la réalisation de trois missions essentielles :

### 1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers

Le programme contribue aux missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages, y compris par le développement ou le renforcement d'outils permettant de systématiser l'accompagnement des ménages et de communiquer massivement vers les citoyens. Dans ce cadre, des audits énergétiques pourront notamment être réalisés pour poser les bons diagnostics avant d'engager les travaux de rénovation des logements.

### 2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation

Des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés par la rénovation énergétique des logements sur les territoires peuvent être cofinancées, afin d'accompagner la montée en compétence des professionnels.

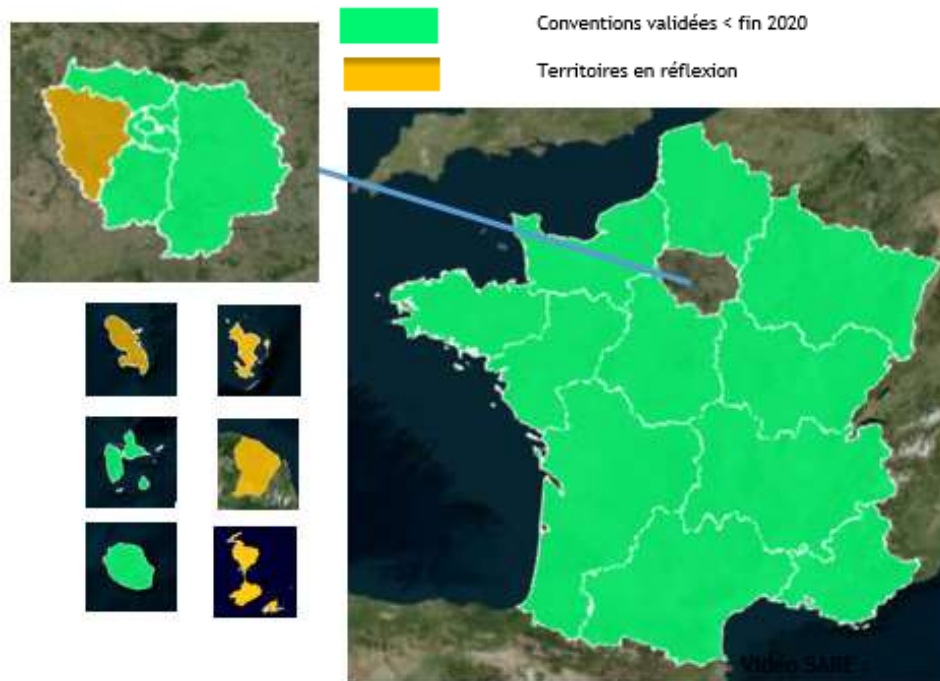
### 3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés

Le programme accompagnera également la rénovation des bâtiments du « petit tertiaire privé » (commerces, bureaux, restaurants...), afin que les propriétaires de tels locaux disposent du même guichet d'information et de conseil de proximité, comme l'envisageait le plan de rénovation énergétique des bâtiments adopté en avril 2018.

Le cofinancement apporté dans le cadre de ce programme par des certificats d'économie d'énergie (CEE), à hauteur de 200 millions d'euros, soit 40 TWhc, suivra une logique de rémunération à la performance. Il pourra couvrir jusqu'à 50% des coûts, le reste étant cofinancé par les collectivités territoriales.

Il a été proposé aux collectivités volontaires d'adhérer à ce programme en tant que porteurs associés par la signature d'une convention dans le cadre de chaque région. Depuis octobre 2019, des concertations sont organisées sous l'égide des préfets de chaque région, associant largement les acteurs territoriaux. Le déploiement effectif du programme est prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Voici l'état de ce déploiement :



En parallèle, l'ADEME lance pour chaque région prête à adhérer au programme un appel aux obligés et délégataires CEE afin qu'ils puissent candidater au financement du programme, sur la base de critères de sélection assurant l'égalité de traitement des candidats et la transparence de la procédure. **Le présent FLASH INFO présente un appel à financeurs pour le Conseil Départemental du Val d'Oise.**

Le programme SARE a pour objectif de consolider et compléter un service public qui existe déjà : les espaces « FAIRE » (Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique). Les conseillers FAIRE constituent un réseau de conseil et d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements. Mais leur action nécessite d'être soutenue et enrichie pour mieux convaincre nos concitoyens d'engager des travaux et accélérer le rythme des rénovations énergétiques.

Le programme SARE, validé par l'arrêté du 5 septembre 2019, publié au JO le 8 septembre 2019 porte sur un montant maximal de 200 millions d'euros correspondant à 40 TWh cumac.

1. Nouvel appel à financeurs pour le programme SARE : Conseil Départemental du Val d'Oise

**Le porteur pilote est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 2 178 909 d'euros, soit 0.44 TWh cumac, qui correspondent à la mise en oeuvre territoriale du programme par le porteur associé Conseil Départemental du Val d'Oise**

Les contributions au fonds du programme « SARE Val d'Oise » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le Conseil Départemental du Val



d'Oise, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme et après l'avis du Comité de pilotage départemental. Ces contributions auront lieu à partir du 01/01/2021 et au plus tard avant le 31/12/2023.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le Conseil Départemental du Val d'Oise sous 30 jours après la réception des fonds (à l'exception du dernier appel), lesquelles donneront droit à des CEE programme à hauteur de 1 MWh cumac pour 5 € HT versés au fonds du programme (montant fixé par arrêté du Ministre en charge de l'énergie).

Le financement est ouvert en 2 tranches de 0.22 TWh cumac, soit 1,1 M€ par tranche.

Les partenaires financeurs seront membres du Comité de pilotage (COFIL) Départemental, qui se réunira périodiquement.

2. Chaque obligé détaillera les éléments suivants dans sa candidature à ces appels à financeurs :

**Afin de déterminer les candidats éligibles à cet appel à financeurs, les offres seront sélectionnées selon les critères suivants :**

- Volume de financement proposé pour l'AAP régional ;
- Volume de financements déjà prévus pour d'autres programmes CEE ;
- Volume de financements déjà prévus pour le programme SARE.
- Volume prévisionnel d'obligation en TWhc sur la période 2018-2021 ;
- Connaissance du dispositif des CEE ;
- Engagement au niveau national et régional dans les politiques de promotion de rénovation énergétique du logement et du petit tertiaire privé ;
- Expertise dans le domaine de la rénovation énergétique des logements et/ou du petit tertiaire privé ;
- Le cas échéant, respect des engagements pris dans le cadre de la COP21 par le candidat « obligé » ;
- Implantation du candidat sur le territoire ;

En l'absence d'information fournie sur le niveau d'obligation, la candidature ne pourra pas être examinée

**Deux critères devront par ailleurs être respectés pour tous les appels à financeurs:**

- Un obligé pourra se voir globalement attribuer au plus 4 TWhc en cumulant les tranches nationales et régionales du programme SARE, sur toute la durée du programme.
- Signature de la Charte d'engagement relative à l'utilisation de la signature commune de la rénovation des bâtiments FAIRE (charte « engagé pour FAIRE ») et notamment son avenant sectoriel « Fournisseurs d'énergie et de services énergétiques » dont les termes visent à améliorer la qualité du parcours de rénovation avec le réseau FAIRE, limiter le

démarchage abusif, et contribuer à la lutte contre la fraude et les malversations. Dans le cas où l'Obligé n'aurait pas déjà signé la charte, l'Obligé indique dans quel délai il s'engage à la signer. La signature de la charte FAIRE devra en tout état de cause intervenir avant la signature de la convention du programme SARE, sans quoi la ou les tranches qui lui étaient attribuées seront réattribuées à d'autres Obligés.

Ces appels à financeurs représenteront de l'ordre de 0,5 à 5 TWhc. Il est possible d'être financeur régional sans être financeur national.

**Les obligés intéressés par le financement du programme pour le Conseil Départemental du Val d'Oise adresseront leur proposition par mail en PDF sur papier à entête et signées à Roselyne Forestier (sare@ademe.fr) avant le 11 janvier 2021 à 13h00, en précisant dans l'objet [Appel à financeurs – CD95].**